

Invités : Mairie de Gray Monsieur Christophe Laurençot , Monsieur Blinette Président de la Communauté de Communes Val de Gray.

Excusés: Monsieur Laurençot ,représenté par Mr Tek délégué à la vie sportive.

Charlène Guillaumot (secrétaire) Mathieu Bauer (responsable formation)

Secrétaire de séance en l'absence de Charlène : Mertens Stephane

Signature du registre de présence : 17

Bon pour Pouvoir : 8

Approbation du P.V. de l'A.G. du 04/10/24: Pour 25 - Contre -0 Abstention - 0

Rapport moral du Président : Pour 25 - Contre – 0 Abstention -0

Rapport d'activité saison 2024-2025 (du 01/09/24 au 31/08/2025)

– **Nombre de licenciés : 35**

– **Activités de l'année écoulée :**

○ Baptêmes : 10 réalisés

⇒ **Brevets et certifications :**

○ Niveaux 1 : Charline

○ Niveau 2 : 0

○ Niveau 3 : Bertrand & Vincent

○ Divemaster (Padi) : Mael

○ Formateur de technicien en inspection visuel : Jeff



- Sorties sur la saison 2024/ 2025:

○ Colmar (Chasse au Trésor) 06/10/24

○ Fosses bulles Dijon 07/12/24 (concours photo)

○ Fosses Dijon : 3 Aquagray (26/02- 07/03-04/04) + 2 dates invitations Aspsav

○ Sortie Juan les pins 05 au 09/10/24

○ Sortie St Cyr : 18 au 22 juin 2025

○ Sortie Gravière du fort week end du 26-27 juillet 2025

○

• Activités « annexes » sur la saison 2024/ 2025:

Rifap 23/11/24

○ 2 soirées cours théorique N1-N2

○ Organisation 2 recyclages TIV

○ Participation aux 6 heures de natation (stand)

○ Participation à la fête de l'eau le 15/08 (stand)

○ Participation à la fête de la jeunesse le 12/09 (stand)

○ **Perspective Formation saison 2025-26**

○ Préparation niveau 1, 2, & 3 plongée scaphandre,

○ Recyclage et passage RIFAP suivant besoin (obligatoire pour le niveau 3)

○ E1 : Bertrand ?

○ Plongeur Bio 2 : Jeff avec le CODEP 25 ?

○ Nitrox élémentaire

○ Cours théoriques : niveaux suivants participants/besoins

○ PSC1 / PSE1 : projet OMS de 2024 abandonné , sur 2025-2026 (si initiative reconduite et assez d'inscription sur l'ensemble des associations adhérentes à l'OMS.)

○

- Sorties Saison 2025-2026 : Planifiées, à planifier ou déjà réalisées

- Colmar, chasse aux trésors (5/10/25)
- TODI (Beringen, Belgique) (6 et 7 /12/25)
- Fosses Bulles (Dijon) concours photo
- Fosses Dijon : à la recherche de dates disponibles à ce jour
- Salon de la plongée 2026 Porte de Versailles - Paris
- Stage printemps 2026
- Sortie mer début du printemps avec Dijon ? Avec ASPSAV ? A voir
- Bio, photos, (Neuchâtel, Chamagnieu, Creux Bleu, gravière du fort etc ...)
- Autres :

- Matériel :

- Maintenance compresseur réalisée par Gaël et Rémy
- Détendeurs : 4 en révisions sur octobre (n° 2-3-4 et 9)
- Bouteilles :
 - 10 Bloc re-qualifié en octobre 2024
 - 1 Robinet remplacé
 - 0 Bloc à re-qualifier saison 2025/2026
 - TIV 2025 : réalisés le 19 septembre 2025 : RAS
 - Achat bagues de contrôle robinetterie
- Renouvellement location oxygène : JUIN 2026 (Contrat de 5 ans)
- Don de 2 gilets stabilisateurs par Mr « JAMOLD »



Rappel :

Respect du matériel = Il est fragile !!!!!

Matériel prêté propre donc réintégré propre.

Attention : En sortie : matériel perçu = responsable jusqu'à la réintégration au club.

Important :

Signaler au responsable matériel ou à un membre du comité directeur au cas échéant le N° ou désignation du matériel (EPI) au moindre défaut. Casse, fuite (même minime), dysfonctionnement, dureté de robinetterie, autre anomalie...

Mise en « prison » et identification pour réparation ou suite à donner

- Séance piscine:

- Respect des consignes « piscine » lors de nos créneaux.

Bonnet obligatoire, douche savonnée avant la mise à l'eau ; signalement au DP (directeur de plongée et / ou président) en place de toutes anomalies rencontrées. (Physiologique, structure).

Pos réalisé le 03/10/25 : Fred (RAS)

Rappel : Entraînement hebdomadaire les mercredis de 20h45 à 22h45.

-Présence au club à 20h30. Merci de respecter ces horaires (au moins pour l'arrivée au club) pour l'organisation des palanquées/cours suivant les encadrants disponibles et la prise en charge du matériel.

Info importante : Certificat médical de moins d'un an obligatoire.

Certificat médical : La FFESSM impose un certificat de moins d'un an pour la pratique de toutes nos activités en plongée scaphandre. Attention, demander un certificat d'absence de contre-indication (CACI) loisir ET compétition si vous avez l'intention de participer à des rencontres sportives (PSP, Nage avec palmes, photo). Utiliser le modèle de CACI de la FFESSM (obligatoire pour les moins de 14 ans).

- Local /vie du club :

o Repas de fin d'année le 18/12/2024

o Repas de fin de saison le 28/06/25

o Teeshirt club en vente: Tarif 15 euro = Gestion Carine

o Buvette au salon du livre les 16 et 17 / 11 / 24 : Belle réussite, grand bravo et grand merci aux membres disponibles sur ces 2 jours..

- Représentation Aquagray : saison 2024-2025

o Représentation du club à la réunion CTN

o Représentation du club à l'AG de l'OMS de Gray

Présentation site VPDIVE AQUAGRAY par Jeff

Présentation « Note sorties plongée » par Fred (jointe en annexe avec application immédiate)

- Bilan financier :

Compte rendu présenté par notre Trésorière

VOTE : Pour 25 - Contre – 0 Abstention -0

o **Tarif des cotisations :**

■ Pas d' Augmentation de tarif pour la licence et cotisation club (Petite hausse de la licence par la Fédé)

■ Règlement par Chèques vacances possible

Attention majoration de 5 % (arrondis) pour frais de traitement ANCV

■

- Elections :

Démission de Bertrand Bourbon du poste de Président Adjoint : Intérim par Pascal en attendant l'année prochaine (année électorale du poste)

Élection des membres du comité : (-Pouvoirs - Candidatures)

Candidatures :

Responsable Formation : Mathieu Bauer (sortant)

-Vote : Pour 25 / Abstention 0 /Contre 0 = Elu à l'unanimité

-Responsable Matériel : Gael Rigolot (sortant)

-Vote : Pour 25 / Abstention 0 /Contre 0 = Elu à l'unanimité

Président : Stéphane Mertens (sortant et démissionnaire)

Candidature au poste de Président : DELTENRE Jean François

-Vote : Pour 25 / Abstention 0 /Contre 0 = Elu à l'unanimité



Remerciements :

A tous pour l'implication au sein du club ; pour toutes les démarches, la présence, le fonctionnement interne et les anniversaires souhaités tout au long de l'année.

L'OMS pour la mise à disposition des minibus.

La ville de Gray pour les locaux mis à disposition gracieusement et l'attribution d'une subvention.

La CCVG pour la mise à disposition gracieuse de la piscine pour nos entraînements.

- Questions diverses.

- Parole aux invités : Mr TEK pour la Mairie

Séance levée à 21H

Le Secrétaire de séance

Mertens Stephane

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL EXERCICE DU 31/08/2025 au 31/08/2026

PRODUITS		CHARGES	
INSCRIPTIONS	4 100,00 €	INSCRIPTIONS AFFILIATION	1 650,00 €
Cotisations Club	2 000,00 €	Licences	1 500,00 €
Licences	1 500,00 €		
Assurances	600,00 €	Cotisations(OMS, FFESSM)	150,00 €
SORTIES		SORTIES	
Participations membres	5 500,00 €	Avances de frais et remboursements	6 200,00 €
Contribution repas	5 000,00 €	Prise en charge club, encadrement	5 400,00 €
			800,00 €
SUBVENTION		FRAIS ADMINISTRATIFS	
Ville de Gray	400,00 €	BANQUE	950,00 €
		FRAIS POSTAUX	50,00 €
		ASSURANCES	
			900,00 €
FORMATIONS		FORMATION	
Participations membres	- €	Participation formation encadrement	300,00 €
Autres participation			300,00 €
DIVERS		MATERIELS ET FOURNITURES	
Produits divers	200,00 €	Achat de Matériels	1 900,00 €
Vente Tshirts	100,00 €	Entretien (blocs détendeurs)	300,00 €
		Aménagement Local	800,00 €
		Renouvellement location Oxygene	
			800,00 €
PRODUITS D'ACTIVITE		CHARGES D'ACTIVITE	
MISE A DISPOSITION	10 200,00 €	FRAIS DE LOCAUX	11 000,00 €
Mise à disposition local	6 500,00 €	Local	6 500,00 €
Mise à disposition piscine	4 500,00 €	Piscine	4 500,00 €
	2 000,00 €		2 000,00 €
RESULTAT D'ACTIVITE		- 800,00 €	
PRODUITS FINANCIERS		FRAIS FINANCIERS	
	- €		- €
RESULTAT FINANCIER		- €	
RESULTAT EXEPTIONNEL		- €	
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 800,00 €	

le 14/10/2025
S. DERTENS

FFESSM 26-70-0231
AQUA
GRAY
Quai Mavia - 70100 GRAY

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE DU 01/09/2024 au 31/08/2025

PRODUITS		CHARGES	
INSCRIPTIONS	4 405,00 €	INSCRIPTIONS AFFILIATION	1 472,50 €
Cotisations Club	2 348,00 €	Licences	1 357,50 €
Assurance	617,00 €		
Licences	1 440,00 €	Cotisations (OMS, FFESSM)	115,00 €
SORTIES	6 593,30 €	SORTIES	6 616,43 €
Contributions repas	390,00 €	Avances, repas, rbts, encadrement	6 616,43 €
Participations membres	6 203,30 €		
SUBVENTION	296,52 €	FORMATION	- €
Ville de gray 1	143,76 €	Aides formations accordées	- €
Ville de gray 2	152,76 €	Brevets	- €
Divers : compte asso			
FORMATION	- €	MATERIELS ET FOURNITURES	732,00 €
Participations membres	- €	Achat de Matériels	152,00 €
Ligue FC (MF1)	- €	Entretien	580,00 €
		Aménagement local	
DIVERS	90,50 €	FRAIS ADMINISTRATIFS	787,26 €
Produits divers (carnets, dons, T shirts)	90,50 €	BANQUE	- €
		FRAIS POSTAUX	- €
		ASSURANCES	787,26 €
PRODUITS D'ACTIVITE	11 385,32 €	CHARGES D'ACTIVITE	9 608,19 €
MISE A DISPOSITION	6 500,00 €	FRAIS DE LOCAUX	6 500,00 €
Mise à disposition local	4 500,00 €	Local	4 500,00 €
Mise à disposition piscine	2 000,00 €	Piscine	2 000,00 €
RESULTAT D'ACTIVITE			1 777,13 €
PRORUITS FINANCIERS	- €	FRAIS FINANCIERS	- €
	- €		
RESULTAT FINANCIER			- €
RESULTAT EXEPTIONNEL			
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 777,13 €
MONTANTS DISPONIBLES au 31/08			14 370,44 €
Compte courant			14 370,44 €

le 16/10/2025
S NENTENS

N° FFESSM 25-70-0231
AQUA
GRAY
Quai Mavia - 70100 GRAY

AQUAGRAY



le 14/10/2025
S. NERDENS

NOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – SORTIES PLONGÉE CLUB AQUAGRAY

Chers membres,

Afin de garantir la pérennité et la bonne organisation de nos sorties plongée, le bureau du club AQUAGRAY a décidé d'officialiser un nouveau cadre de gestion des inscriptions. Cette décision, qui sera entérinée lors de notre assemblée générale, a pour objectif de sécuriser les engagements pris par le club auprès de nos prestataires (hébergements, transports, plongées encadrées, etc.) tout en maintenant une ambiance conviviale et sereine pour tous.

À partir de cette saison, **toute inscription à une sortie plongée organisée par le club devra respecter les conditions suivantes :**

1. **Versement d'arrhes à l'inscription :**
Un montant **forfaitaire de 50 €, non remboursable**, sera demandé pour valider votre participation à une sortie.
2. **Planification des acomptes :**
Pour étaler l'effort financier et permettre une meilleure anticipation de nos engagements, le règlement du solde s'effectuera en plusieurs temps :
 - **1/3 du coût total** de la sortie **deux mois avant** le départ,
 - **1/3 un mois avant** la sortie,
 - Le **solde restant au plus tard deux mois après** la sortie.
3. **Cas de force majeure :**
En cas d'empêchement **justifié par un cas de force majeure**, les acomptes versés seront **remboursés** après validation par le bureau.

Cette organisation vise à **fluidifier la logistique, sécuriser les réservations, et éviter toute pression financière sur le club**, tout en préservant un cadre équitable et respectueux pour chaque adhérent.

Nous comptons sur votre compréhension et votre engagement pour faire de chaque sortie une réussite collective !

Plongeons ensemble vers de nouvelles aventures, avec rigueur, passion et solidarité.

Pour le bureau,
Le responsable des sorties plongée – Le DERF